

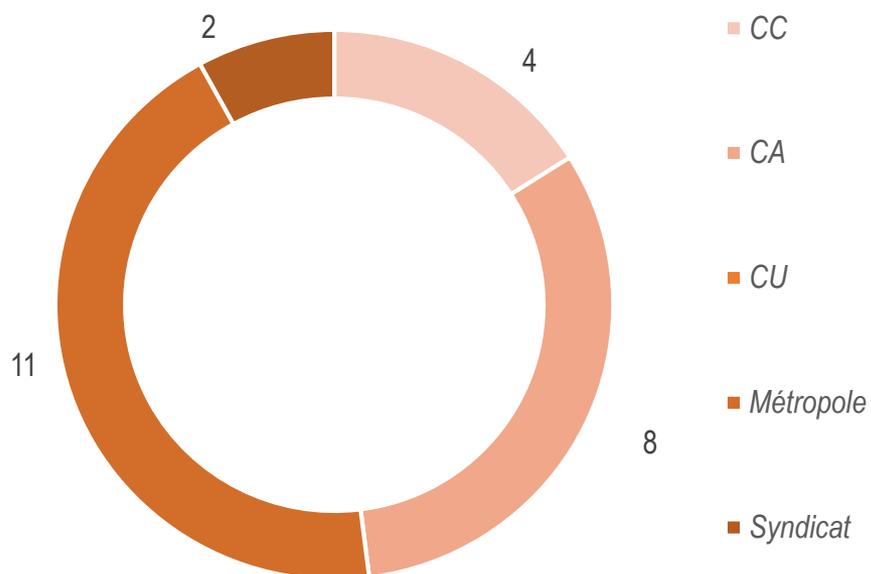
## SYNTHESE DE L'ETUDE

# Budget et moyens alloués aux techniques alternatives en gestion des eaux pluviales

Bilan du questionnaire diffusé aux collectivités de France

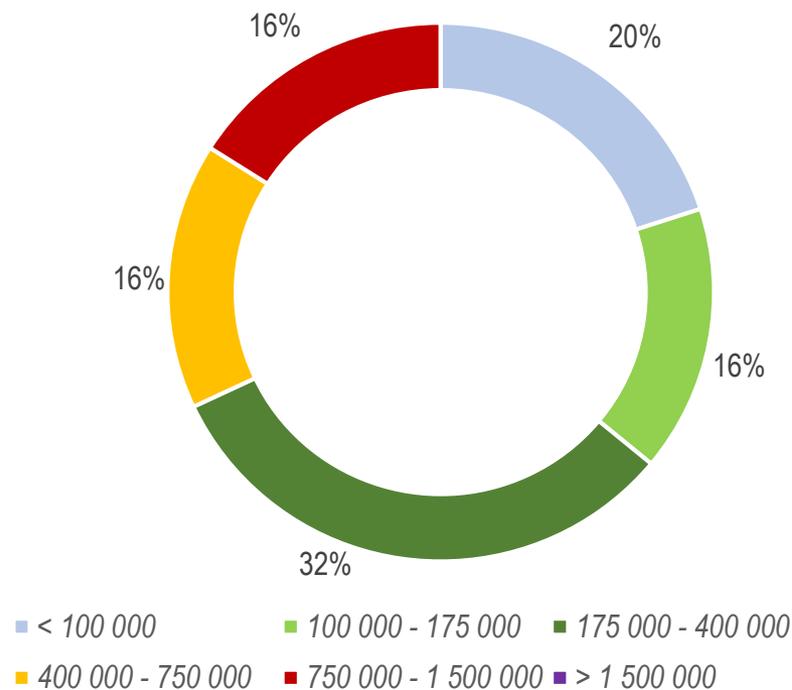
# Profil des collectivités ayant répondu

Nombre de répondants par type de collectivité



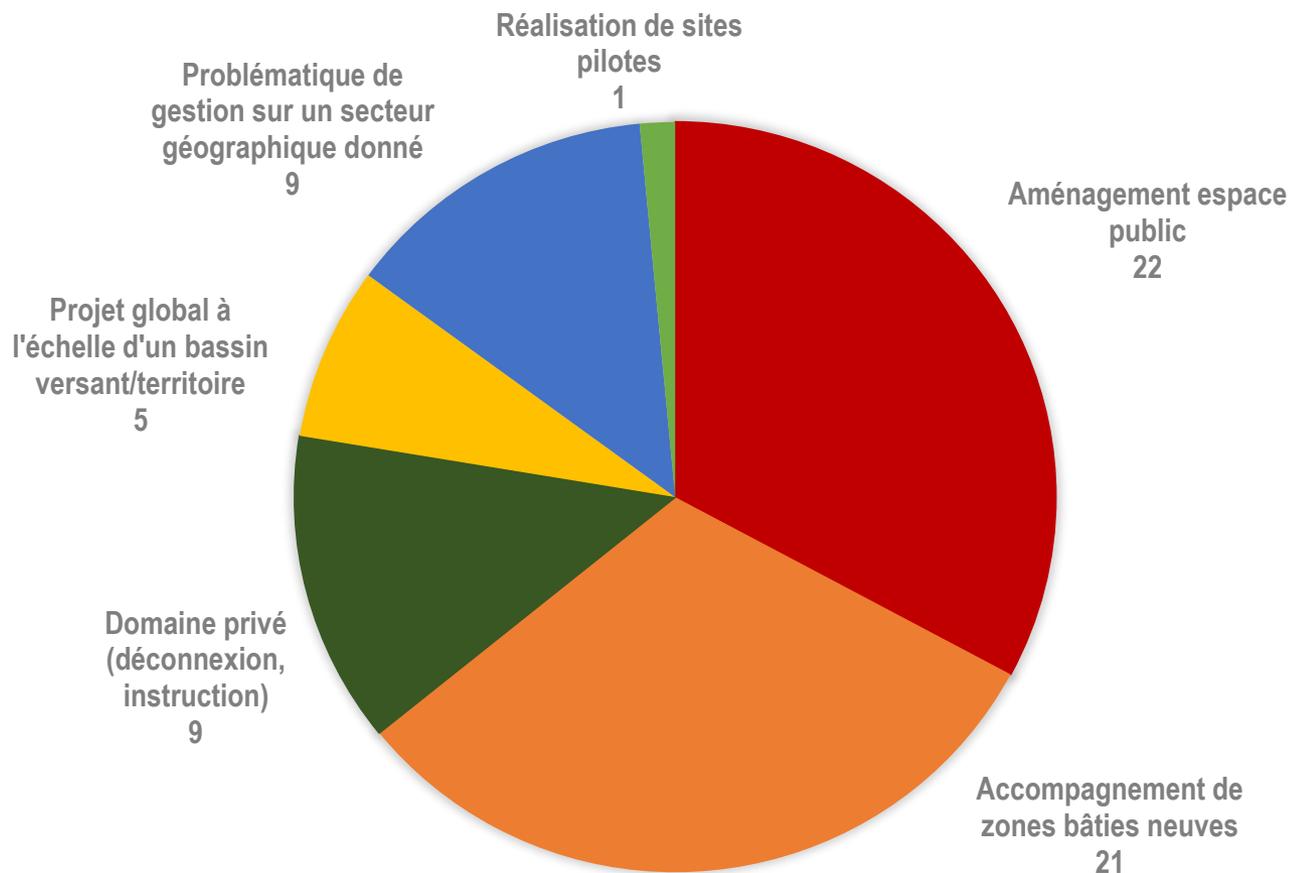
Nombre de réponses : 25

Répartition du nombre de collectivités par leur taille (nombre d'habitants)



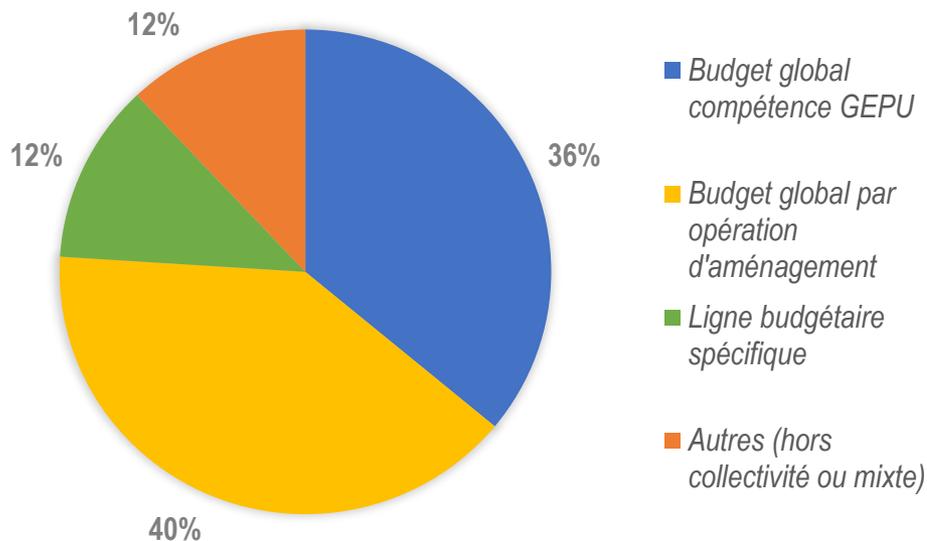
# Cadre de mise en œuvre des TA

Réalisation des techniques alternatives : nombre de collectivité mettant en œuvre les cadres suivants :



# Comment est financée la mise en œuvre de TA ?

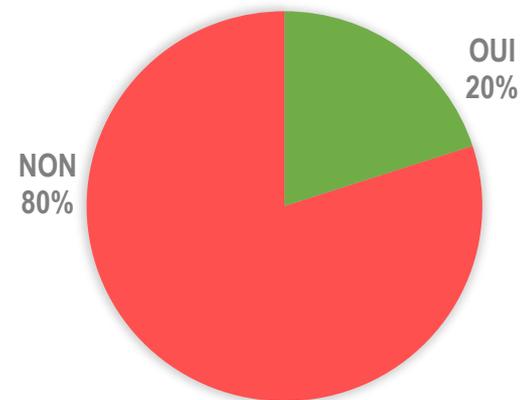
Réalisation des techniques alternatives : d'où provient le budget alloué ?



Autres :

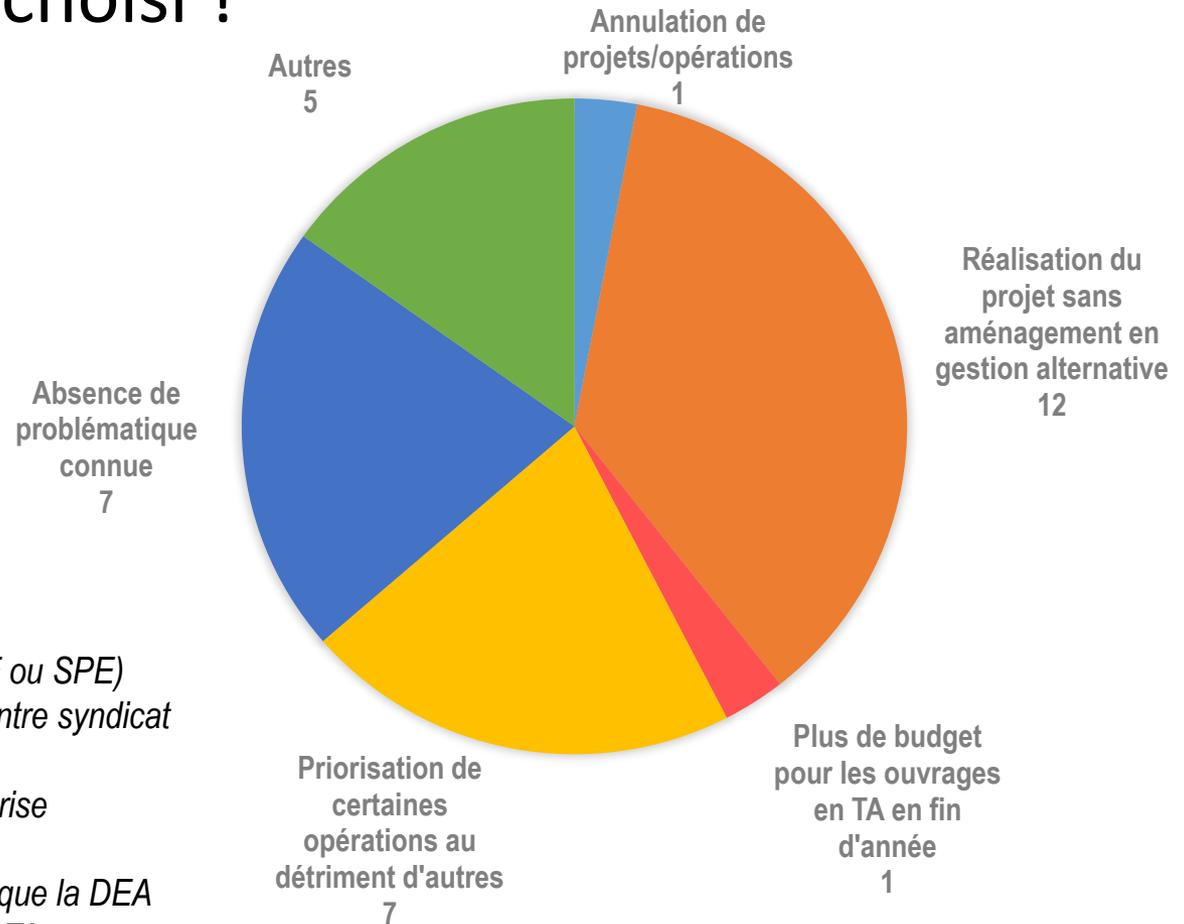
- Pas de dépenses collectivité : aménageurs ou gestionnaires voirie (communes)
- Soit GEPU si problème hydraulique, soit par opération si réaménagement

Le montant annuel global dépensé pour la thématique de gestion alternative des eaux pluviales est-il connu ?



De 200 000 à 1 000 000 € budgétisés

# Quelles sont les problématiques rencontrées par le mode de gestion choisi ?



## Autres :

- Budget globalisé sur chaque projet (OPE ou SPE)
- Difficultés quand financement partagé (entre syndicat et collectivité par exemple)
- Pas de retour d'expérience à ce stade (prise compétence 01/01/20)
- Si le budget n'est pas géré en interne et que la DEA n'est pas porteur, pas de mise en œuvre TA

# Quelles sont les méthodes employées qui s'avèrent fructueuses?

- Prévoir la mise en œuvre de TA le plus en amont possible du projet
- Avoir des techniciens compétents en EU + EP
- Plan pluriannuel d'investissement
- Fonctionnement en régie + DSP
- Gestion concrète au plus proche du projet (gestion par opérations) x2
- Avoir une vision globale sur le grand cycle de l'eau avec une priorisation des sites pertinents
- Mise en place d'une surtaxe légitimée par l'AELB sur les secteurs en unitaire
- Proposer des TA à moindre frais pour ne pas créer de freins
- Mise en place d'un zonage ambitieux ou de prescriptions contraignantes malgré les manques de moyens financiers ou humains x3
- Convaincre et sensibiliser les services avec des compétences transversales
- Dépenses supportées par l'aménageur qui fait alors des choix plus vertueux (mais pas systématique si DEA non porteur du projet)
- Implanter un service (ou AMO) pluvial au plus proche de ceux qui imperméabilisent x2

## Nota :

*3 prises de compétences trop récentes pour faire un bilan + 4 gestion par opérations qui ne voit pas d'avantages, même si l'évolution se fait dans le bon sens, la priorité est donnée à la voirie et la TA reste le parent pauvre.*

# Gestion entre budget général et budget annexe

- Fonctionnement avec des cotisations (communes, surtaxe unitaire...) x2
- Versement du budget annexe vers le budget général x3
- Budget général GEPU participe à l'entretien des réseaux unitaires / coûts d'exploitation x2
- Les dépenses sur les TA ne sont pas différenciées dans le projet de celles de la voirie.
- Non concernés x4 :
  - réseau majoritairement séparatif x2
  - investissement quasi-nul x1
  - pas de dépenses en interne x1

Plusieurs collectivités n'ont pas répondu ou n'ont pas de retour d'expérience sur la question.

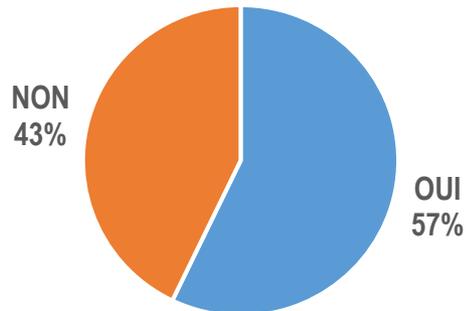
## Priorité donnée à la thématique et manquements

- Beaucoup d'efforts sur la sensibilisation et la formation des élus et autres acteurs/services x6
- Portage de la thématique par l'aspect réglementaire et la mise en place des SDA et PLUi x8
- Cela doit devenir primordial, thématique devant être développée, car elle est fondamentale pour l'atteinte de la conformité de rejets EU x5
- Il reste beaucoup de leviers en interne, la transversalité doit être améliorée x3
- Un frein reste le manque de moyens financiers (investissement, entretien) et humains x4
- Amélioration progressive de la prise en compte de la thématique x2
- Trop de contraintes techniques à ce jour pour la mise en œuvre des TA x1

**Prise en compte insuffisante**  
**Mérite un portage plus fort et plus partagé entre**  
**tous les acteurs publics et privés**

# Moyens humains et matériels

Il existe un poste ou plusieurs postes dédiés à la gestion intégrée des eaux pluviales dans la collectivité :



Sur 21 réponses :  
17 postes en tout (dont 6 dans un syndicat)  
Soit 11 postes sur 20 autres collectivités, avec en moyenne 1 temps plein

Les services qui mettent en place des TA :

- Eau & Assainissement (68%)
- Urbanisme (52%)
- Voirie (36%)
- Espaces verts (16%)

Les services qui entretiennent les TA :

- Eau & Assainissement (60%)
- Espaces verts (52%)
- Voirie (44%)
- Services techniques communaux (12%)

Sur 21 réponses :

- 4 ont des connaissances sur les coûts d'entretien de leurs ouvrages
- 2 ont investi dans du matériel spécifique aux TA pour leur entretien